



Communiqué de presse

17 septembre 2010

La gestion durable des anciens sites miniers d'uranium français analysée par un groupe d'expertise pluraliste : le GEP remet ses conclusions et formule 15 recommandations

Le Groupe d'expertise pluraliste sur les mines d'uranium du Limousin (GEP) a remis le 15 septembre 2010 son rapport finalⁱ à Jean-Louis Borloo, Ministre d'État, ministre du développement durable et André-Claude Lacoste, Président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Le rapport présente une analyse de la situation héritée de 50 ans d'exploitation de l'uranium en France et formule 15 recommandations majeures pour améliorer les conditions de gestion des anciens sites miniers sur le long terme.

Le rapport du GEP apporte pour la première fois l'éclairage d'une véritable expertise pluraliste sur ce dossier complexe. L'héritage de l'exploitation de l'uranium en France concerne plus de 200 sites répartis sur 12 régions et 25 départements. Les enjeux associés sont multiples : les stockages de résidus de traitement du minerai et leur devenir, les risques liés à la réutilisation de stériles, l'accumulation de radionucléides dans les sédiments des cours d'eau à l'aval des sites, la possibilité de transfert du radon depuis les sites vers les zones habitées... Avec sa composante radioactive et ses implications socio-économiques, le dossier des mines d'uranium génère depuis de nombreuses années le questionnement d'associations, de groupes de population et des médias. Il a régulièrement suscité des polémiques et parfois donné lieu à des actions en justice.

Le GEP constitue une initiative tout à fait originale dans l'effort engagé par les pouvoirs publics pour aborder ces enjeux et répondre aux questionnements. Mis en place en 2006, il rassemble des compétences multiples qui lui ont permis d'explorer les différentes facettes techniques du dossier. Il a également et surtout la particularité d'avoir impliqué, dans un travail de longue haleine, des acteurs porteurs de cultures et de sensibilités diverses. Des experts originaires d'organismes publics (dont l'IRSNⁱ et l'InVS^j), du monde académique, d'Areva NC, des autorités, d'organismes étrangers mais aussi du milieu associatif local et national ont ainsi été réunis pour porter un regard critique sur la surveillance des sites miniers réaménagés et éclairer l'administration et l'exploitant sur les options de gestion à retenir pour le long terme.

Le premier défi du GEP était de constituer et tenir à jour une vision d'ensemble du dossier, ouverte à la diversité des situations locales et aux apports des actions en cours. Le GEP a dans ce cadre maintenu un dialogue régulier avec les autorités en charge de la gestion des sites. Il a ainsi pu valoriser le résultat de ses réflexions en contribuant à orienter certaines décisions prises par les services du ministère de l'écologie et de l'ASN au plan national et par la DREAL Limousin au plan local.

Le GEP a ensuite su dépasser les différences issues de son pluralisme pour aboutir à des constats partagés et à l'élaboration de recommandations. Au travers de son rapport, il livre aujourd'hui le bilan collectif de son analyse, même si chacun des membres du groupe conserve évidemment sa propre perception du dossier et si le regard qu'il porte sur les progrès accomplis et le chemin restant à parcourir diffère en conséquenceⁱⁱ. Comme cela lui était demandé, ses recommandations fixent des orientations et proposent des actions concrètes pour maîtriser et réduire les impacts actuels tout en intégrant la préoccupation d'évolution à long terme des sites.

La situation des anciens sites miniers d'uranium français présente un bilan contrasté. Les actions de réaménagement déjà conduites par le passé et celles encore en cours ou prévues sur plusieurs sites témoignent que le dossier n'est pas en déshérence. Le GEP, dont la réflexion méthodologique s'est fondée sur l'étude de certains sites du Limousin, n'avait pas pour vocation d'évaluer la situation de chacun des sites français et ne dispose pas de la connaissance précise nécessaire pour cela. Le GEP note simplement, au-delà des disparités locales, une dynamique d'ouverture et de progrès qui intègre de plus en plus les préoccupations soulevées par les associations et à laquelle contribuent de manière croissante les services de l'État.

Le GEP souligne la nécessité de poursuivre, d'approfondir et de systématiser le travail déjà engagé de manière à couvrir l'ensemble des sites et des situations. Il s'agit à la fois de progresser dans la maîtrise des impacts actuels, mais aussi d'anticiper les impacts futurs en prenant plus systématiquement en compte l'évolution possible des sites. Le GEP souligne donc l'importance d'inscrire dans la durée la démarche initiée par les pouvoirs publics (au travers notamment du PNGMDR^k et de la circulaire du 22 juillet 2009).

Le GEP détaille dans son rapport 15 recommandations majeures à l'adresse des pouvoirs publics, de l'exploitant et de l'ensemble des acteurs concernés pour construire et mettre en œuvre, à l'horizon d'une dizaine d'années, une stratégie claire de gestion durable des anciens sites miniers d'uranium.

ⁱ IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ; InVS : Institut de veille sanitaire ; PNGMDR : Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

Une partie des recommandations s'inscrit dans le **prolongement des actions déjà engagées par les pouvoirs publics** et vise essentiellement à en renforcer l'efficacité. Pour améliorer la maîtrise des impacts, le GEP recommande par exemple une meilleure identification des sources de rejets diffus. Pour lever les incertitudes encore associées aux impacts des sites, il recommande d'une part de faire évoluer les outils d'évaluation actuellement mis en œuvre, d'autre part de compléter l'évaluation de l'impact radiologique sur l'homme par une évaluation spécifique de l'impact chimique et de l'impact sur l'environnement. En complément, il recommande également de mettre en place une surveillance des écosystèmes et des habitats ainsi que des dispositifs de surveillance et de veille sanitaire. Pour renforcer l'information des populations et favoriser la conservation de la mémoire sur les sites, le GEP recommande enfin la mise en place d'une signalétique sur le terrain et la constitution d'archives spécifiques.

Au-delà de ces actions, le GEP pose les bases d'une **approche plus systématique et plus globale**. Les travaux menés par le GEP montrent en effet que la caractérisation de certains sites et la compréhension des phénomènes à l'origine de leurs impacts sont encore insuffisantes. En conséquence, le GEP juge indispensable de renforcer les efforts consacrés à l'acquisition de connaissances. Un travail particulier est ainsi jugé nécessaire pour étudier les processus d'accumulation de l'uranium et de ses descendants dans les sédiments, comprendre la circulation des eaux à l'échelle d'un site ou évaluer l'écotoxicité des substances contenues dans les rejets miniers.

De manière plus générale, le GEP recommande de renforcer l'acquisition de données expérimentales via la création de zones ateliers *in situ* et de développer une capacité de modélisation permettant de prédire l'évolution des sites et de leur environnement. En complément, il préconise un élargissement de la réflexion autour des options techniques de réduction des impacts à long terme en favorisant l'émergence de solutions originales et en associant plus étroitement les sciences économiques et sociales. Pour favoriser l'effort de développement des connaissances, le GEP propose d'inscrire les thématiques concernées en tant que priorités dans les programmes d'études et de recherches publiques.

Au cours de son analyse, le GEP a accordé une importance particulière au **cadre réglementaire et institutionnel nécessaire au succès** des politiques de gestion qui seront mises en œuvre. Les recommandations formulées dans ce domaine visent notamment la mise en cohérence du Code minier avec les exigences actuelles en matière de radioprotection et de protection de l'environnement, et l'élaboration de guides formalisant les méthodes à appliquer pour établir le plan de surveillance des sites comme pour en évaluer les impacts. Les exigences applicables à long terme devraient également être précisées dans ce cadre. En complément, le GEP souligne le fait qu'une gestion des sites à long terme implique de définir les acteurs en charge de cette gestion et les conditions dans lesquelles cette charge s'exerce. Dans cette perspective, le rôle d'Areva NC dans le dispositif doit évidemment être au cœur des réflexions. Il apparaît incontournable de concevoir dès maintenant l'organisation sur laquelle reposera la gestion des sites à long terme, de définir le calendrier prévisionnel de transfert de responsabilité vers l'État mais également les exigences qui en résultent pour les responsables actuels des sites.

Enfin, le GEP souligne dans son rapport les écueils qui ont pu résulter dans le passé d'une approche cloisonnée n'impliquant que les seuls acteurs institutionnels et se fondant trop exclusivement sur les références et la réglementation propres tantôt aux mines, tantôt au nucléaire. La démarche pluraliste dans laquelle s'est inscrit le travail du groupe marque de ce point de vue un progrès qu'il recommande de poursuivre. Le GEP formule plus largement des recommandations pour favoriser **l'information et la participation sous toutes ses formes**. Il souligne en particulier le rôle des Commissions locales d'information et de suivi placées auprès des sites. Il identifie également des questions pour lesquelles un approfondissement reste à faire et qui pourraient justifier la poursuite d'une expertise pluraliste.

Notes :

(i) **Groupe d'expertise pluraliste sur les mines d'uranium du Limousin**, *Recommandations pour la gestion des anciens sites miniers d'uranium en France - Des sites du Limousin aux autres sites, du court au moyen et long termes*, Rapport final, septembre 2010.

Le rapport, sa synthèse et ses annexes sont disponibles sur le site internet du GEP : www.gep-nucleaire.org/gep

(ii) Les membres du GEP ont à ce titre été invités à s'exprimer sur l'expérience et la mise en perspective du GEP dans le cadre de contributions libres publiées en même temps que le rapport final sur le site internet du groupe.

Contacts :

Président :

Prof. Robert Guillaumont

Secrétariat : Carlyn Perno, IRSN

Tél. 01.58.35.81.41

E-mail : carlyn.perno@irsn.fr

Secrétaire scientifique :

Didier Gay, IRSN

Tél. 01.58.35.71.70

E-mail : didier.gay@irsn.fr

Coordinateur :

Yves Maignac, WISE-Paris

Tél. 06.07.71.02.41

E-mail : yves.maignac@wise-paris.org

| | |
|---|---|
| <p>Perspective institutionnelle et cadre réglementaire</p> | <p>1. Le GEP recommande de définir explicitement les conditions et les étapes de la transition vers un véritable dispositif institutionnel dédié à l'après-mine uranium.</p> <p>2. Le GEP recommande de poursuivre et d'accélérer l'évolution réglementaire pour disposer d'un cadre modernisé et pleinement adapté aux enjeux actuels.</p> |
| <p>Connaissance des sites, études et recherches</p> | <p>3. Le GEP recommande de poursuivre et compléter les actions de recensement et de caractérisation des sites en vue de disposer d'une connaissance exhaustive des sources de pollution potentielle.</p> <p>4. Le GEP recommande de développer une stratégie d'études et recherches en vue de renforcer les connaissances nécessaires à la bonne compréhension des processus en jeu et à l'acquisition d'une capacité prédictive sur leur évolution.</p> |
| <p>Pertinence et champ des évaluations d'impact, santé publique</p> | <p>5. Le GEP recommande de faire évoluer la méthode d'évaluation dosimétrique mise en œuvre pour mieux couvrir les usages potentiellement les plus sensibles et estimer de manière plus fiable la contribution des sites miniers aux différentes voies d'exposition radiologique.</p> <p>6. Le GEP recommande de renforcer l'évaluation des impacts chimiques sur l'homme et de mettre en œuvre, selon une approche graduée, une évaluation des impacts radiologiques et chimiques sur les écosystèmes.</p> <p>7. Le GEP recommande de développer des outils de surveillance et de veille sanitaire dans les zones de radioactivité naturelle importante telles que les régions uranifères et d'y intensifier la mise en œuvre des politiques de santé publique en matière de protection des populations contre les expositions aux rayonnements ionisants.</p> |
| <p>Dispositifs de surveillance des sites et de l'environnement</p> | <p>8. Le GEP recommande de faire évoluer les dispositifs de surveillance de manière à les rendre plus adaptés à la connaissance actuelle des impacts et aux enjeux relatifs à l'évolution des sites, tout en optimisant les moyens mis en œuvre.</p> <p>9. Le GEP recommande de mettre en œuvre une surveillance des écosystèmes et des habitats, destinée à s'assurer que les effets des sites uranifères sont faibles, aussi bien sur l'environnement que sur la santé des espèces.</p> |
| <p>Robustesse des réaménagements et long terme</p> | <p>10. Le GEP recommande de développer une représentation réaliste de l'évolution à long terme des sites, tout en élargissant le champ des scénarios et des sites aujourd'hui considérés.</p> <p>11. Le GEP recommande d'engager une réflexion technique et sociétale sur les solutions susceptibles de renforcer, par une action à court terme, la robustesse des systèmes existants en vue de maîtriser les impacts à long terme.</p> <p>12. Le GEP recommande de préparer et de formaliser le processus de décision pour favoriser la mise en œuvre à court terme des options de gestion du long terme.</p> |
| <p>Information et participation pour une gestion durable</p> | <p>13. Le GEP recommande de poursuivre et de compléter la collecte et la mise à disposition des informations relatives à la localisation et à l'état de connaissance des sites, ainsi qu'à la surveillance mise en place. Il recommande également de veiller à la constitution des archives et à leur suivi, ainsi qu'à la matérialisation d'information sur les sites eux-mêmes.</p> <p>14. Le GEP recommande d'appuyer la gestion des sites sur la concertation locale, en renforçant notamment le rôle, l'assise juridique et les moyens des Commissions locales d'information et de suivi créées autour des sites.</p> <p>15. Le GEP recommande de préserver les acquis de l'approche pluraliste qu'il a construite sur ce dossier. Il souligne la nécessité de maintenir un dialogue pluraliste au niveau local et national pour renforcer le partage de l'information et le suivi des actions, et d'envisager de poursuivre l'approfondissement de certaines questions à travers une expertise pluraliste spécifique.</p> |